

Conseil Municipal de Blécourt Séance du 28 mars 2014 Installation de la municipalité

L'an deux mille quatorze le 28 mars, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Albert LEVERD, Maire de Blécourt, en suite de la convocation en date du 24 mars, dont un exemplaire a été affiché à la mairie.

Sont présents: M. Leverd Albert, M. Farsy Pierre, M. Basselet Jean-Paul, M. Plantin Christophe, Mme Mulcey Anita, M. Hedbaut Frédéric, M. Lenfant Jean-André, Mme Soufflet Dominique, Mme Rotolo Florence, M. Leverd Adrien.

Absente excusée. Mme Yvette Trzesicki

❖ Remerciements à l'équipe sortante

Monsieur le Maire remercie l'équipe sortante pour le travail effectué pendant la mandature qui finit

❖ Installation des conseillers municipaux

La séance est ouverte sous la présidence de Mr LEVERD Albert, maire de Blécourt, qui a procédé à l'appel nominal des membres du conseil. Il a dénombré 10 conseillers présents et constaté que la condition de quorum était remplie. Il a ensuite déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus, présents et absents, installés dans leurs fonctions.

❖ Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal M. Pierre Farsy, a pris la présidence de l'assemblée. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

❖ Election du maire

M. le Maire rappelle que l'élection du maire s'effectue par scrutins successifs, individuels et secrets.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	10
- bulletins blancs ou nuls :	0
- suffrages exprimés :	10
- majorité absolue :	6

A obtenu : Albert Leverd : 10 voix.

M. LEVERD Albert, a l'unanimité, est proclamé maire de Blécourt.

❖ Charte de l' élu local

Monsieur le Maire lit la charte de l' élu local

❖ Détermination du nombre d'adjoints

Après avoir lu la charte de l' élu local, M. le Maire rappelle que la fixation du nombre d'adjoints utile à la bonne gestion de la commune, relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Il a été voté, à l'unanimité, la création de 3 postes d'adjoints, et proposé que Monsieur le Maire délègue un conseiller municipal pour l'organisation des fêtes et événements sportifs et culturels à l'un des conseillers municipaux, par arrêté municipal conforme aux dispositions des articles 2122-18 et 20 du Code Général des Collectivités Territoriales

- *Observation : par délibération ultérieure, le Conseil Municipal a demandé que Adrien Leverd, conseiller municipal, soit délégué pour créer un site officiel blecourt.fr, en assurer la maintenance et la mise à jour.*

❖ CCAS Président Albert Leverd, maire

Le conseil municipal désigne les conseillers suivants au Centre Communal d'Action Sociale.

4 Titulaires : Yvette Trzesicki, Frédéric Hedbaut, Jean-Paul Basselet, Anita Mulcey

2 Suppléants : M. Christophe Plantin, Mme Dominique Soufflet

Les membres extérieurs au Conseil municipal proposés sont :

4 titulaires : Roger Défossez, Jacqueline Leblat, Marcel Ségard, Gilles Berly.

❖ Syndicat « La Ravine » (Entretien du fossé la ravine)

3 titulaires : Albert Leverd, Jean-Paul Basselet, Anita Mulcey

❖ Sidec : 2 titulaires : Christophe Plantin, Anita Mulcey

2 suppléants : Jean-Paul Basselet, Frédéric Hedbaut

❖ Commission Appel d'offre :

président : Albert Leverd, Maire

3 titulaires : Jean-Paul Basselet, Jean-André Lenfant, Florence Rotolo

3 suppléants : Christophe Plantin, Anita Mulcey, Adrien Leverd.

❖ Commission école :

Jean-Paul Basselet, Anita Mulcey, Frédéric Hedbaut, Florence Rotolo, Yvette Trzesicki, Dominique Soufflet.

❖ Commission fêtes, cérémonies, et liaisons avec les associations:

Frédéric Hedbaut, Dominique Soufflet, Christophe Plantin, Jean-André Lenfant, Florence Rotolo

❖ Commission communication technologies nouvelles : Adrien Leverd, Jean-André Lenfant,

❖ Commission affaires sociales, et liaisons avec les organismes sociaux :

Anita Mulcey, Jean-Paul Basselet, Yvette Trzesicki, Frédéric Hedbaut,

Les affaires concernant les travaux seront traitées en réunion plénière du conseil municipal.

Tous les votes de la séance d'installation de la municipalité, Maire, adjoints, conseiller délégué, indemnités des élus, délégués titulaires et suppléants auprès des organismes intercommunaux, et commissions communales, ont été adoptés à l'unanimité, sans bulletin blanc ni abstention.

Albert Leverd, Maire de Blécourt Le 28/03/2014